

viendra pas s'il s'agit d'honnêtes gens de la classe moyenne ou bourgeoise. Leur comportement sera toléré par leurs amis haut placés, de toutes conditions sociales. Mais qui arrêtera-t-on ce soir? Le jeune pris avec de la marijuana dans son automobile, les adolescents, les personnes le moins en mesure de se protéger. C'est de l'hypocrisie; admettons-le carrément, c'est une loi hypocrite. Elle sévit contre certains segments de notre population, mais si elle frappait aussi durement les personnes plus âgées ou d'âge mûr, nous ne perdriions pas de temps à la modifier. Les jeunes savent qu'ils sont plus particulièrement visés par la loi, ils savent que, en général, comme groupe ils sont sujets à la déjudiciarisation.

La question suivante est de savoir si le cannabis nuit à la santé. Personnellement, je pense que les stupéfiants compromettent la santé, tout comme l'alcool et la cigarette, mais tout indique qu'il faut les traiter comme s'ils étaient la source de maux chroniques. Dans quelle mesure fait-on usage actuellement des stupéfiants? Je pense que cet usage est passablement généralisé. J'ai cité le sondage Gallup tout à l'heure. En fait, il révèle que 46.2 p. 100 des Canadiens âgés de 18 à 29 ans ont fumé de la marijuana. C'est là une proportion appréciable de notre population. Si nous ne modifions pas la loi et que la marijuana reste illégale, nous avons le droit de rechercher les contrevenants, les poursuivre, les libérer sous surveillance, leur imposer une amende ou les jeter en prison. Cela n'a pas beaucoup de bon sens. A mon avis, nous sommes en train de répéter les vieux arguments au sujet de l'alcool et de la prohibition.

La question à poser, en définitive, c'est si la déjudiciarisation va provoquer une recrudescence de la toxicomanie. La question est importante. Il me semble qu'on a les preuves que le nombre d'usagers de cannabis qui s'adonnent ensuite à des drogues plus fortes n'est qu'une petite proportion du nombre total d'usagers de cannabis. Qui plus est, l'interdiction dont on frappe le cannabis encourage cette progression parce qu'il force les usagers à entrer en contact avec ceux qui font le trafic de tout un assortiment de drogues. J'ai défendu probablement de 400 à 500 causes de possession de marijuana. Je me tenais au courant de ce que certains de mes clients devenaient par la suite. Ils ne sont jamais passés à des drogues plus fortes. Je connais un grand nombre d'héroïnomanes avec qui j'ai eu affaire. Je leur ai parlé; ils recourent à l'héroïne pour différentes raisons.

Je termine en disant que je suis d'accord avec le député de Malpèque; les jeunes ne sont pas stupides. Ils comprennent fort bien. Ils savent ce qui se passe. Ils ont des amis qui fument de la marijuana et même qui en abusent. Je reconnais que lorsqu'il y a des abus à l'école ou au travail, il faut prendre des mesures disciplinaires, mais je m'interroge quant à l'efficacité de la loi actuelle à ce propos. Il est peut-être exact que si l'on pèse les bons et les mauvais côtés de cette drogue, les mauvais l'emportent, et le député de Malpèque a proposé plusieurs moyens de remédier au problème de la consommation de drogues.

● (1640)

Je crois qu'il est évident que les infractions mineures à la loi sur le cannabis ne devraient plus entraîner les sanctions sévères qui s'appliquent actuellement et le genre de traitement réservé aux criminels. Il ne faudrait envisager rien de moins que les concessions minimales proposées par le gouvernement—à

moins qu'il ne s'agisse seulement de promesses électorales visant à séduire une certaine couche de la population tout en ne concédant rien à l'autre partie de la population qui s'oppose à ces mesures. Si ces propositions sont présentées à la Chambre, je crois qu'il faudra les accueillir à bras ouverts, les appuyer et les adopter rapidement.

Ne vous y trompez pas; cela rendrait pas admissible l'usage de la marijuana. Si je ne m'abuse, cela concernerait seulement une petite quantité de marijuana et n'entraînerait pas de casier judiciaire. Il me semble que c'est logique.

J'ai souri lorsque le député de Malpèque a cité certaines autorités sur l'abus des drogues parmi les jeunes. Un document que j'ai déjà écrit sur la réglementation internationale des drogues débutait par la citation suivante d'un haut fonctionnaire: «Le problème aujourd'hui, c'est que les jeunes abusent des drogues; ils ne respectent pas leurs aînés et ne sont plus ce qu'ils étaient». C'était en 1969, monsieur l'Orateur; les choses n'ont donc pas beaucoup changé—les adultes croient encore que les jeunes sont des irresponsables qui détruisent leur santé, etc.

Nous devons aborder la question de la marijuana rationnellement, monsieur l'Orateur, mais nous devons l'aborder. Nous devrions bien accueillir un bill qui permette de ne plus considérer comme un délit le fait d'avoir en sa possession de petites quantités de marijuana. Faire moins serait hypocrite, et je pense que nos jeunes le savent. Nous devrions alors dire à nos jeunes qu'il n'est pas bon de maltraiter son corps, son âme ou son esprit, et nous devrions leur montrer en quoi. Je crois que de cette façon, nous aurions davantage de crédibilité à leurs yeux.

Mon prédécesseur à ce siège a fait un jour un discours au sujet de la marijuana dans lequel il qualifiait cette drogue de diabolique. J'ai observé attentivement la réaction des jeunes. Ils ont ri, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas que l'on rie de la proposition du député de Malpèque. Je ne pense pas d'ailleurs qu'ils en riront parce que les arguments du député sont très valables, même si je suis en désaccord avec certains d'entre eux. Je crois que nous visons tous deux le même objectif. Nous souhaitons que les jeunes Canadiens soient des individus en bonne santé capables d'apporter leur contribution à la société. Cela n'empêche pas que des individus qui ont fumé de la marijuana soient néanmoins en bonne santé et jouent un rôle actif dans la société. Il ne semble pas que l'usage de cette drogue les ait troublés particulièrement et les jeunes le savent. Je crois que l'important dans tout ça, c'est de mettre en place des campagnes d'information.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, il faudrait nous entendre sur une définition de la moralité nationale d'après la législation canadienne existante. Je crois que notre opinion est déjà arrêtée à ce sujet. Il ne devrait donc pas être difficile d'examiner avec sang-froid le projet de réforme de la législation sur le cannabis que le gouvernement doit présenter depuis longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Malpèque (M. Gass) ne soit pas à la Chambre, car je tenais à le féliciter de toute la recherche qu'il a dû effectuer sur la question dont la Chambre est saisie. Je suis d'accord avec lui sur bien des points. Par contre, c'est à